

Paris, le 12 décembre 2016

La couverture numérique des territoires en zones de montagne s'accélère sous l'impulsion des opérateurs

La Fédération française des télécoms a fait parvenir, le vendredi 9 décembre 2016, un courrier à Jean-Michel Baylet, Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, et à Marie-Noëlle Battistel, Députée de l'Isère et Présidente de l'Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM), pour rappeler **les engagements pris par les opérateurs en matière de couverture numérique du territoire et plus particulièrement en zones de montagne.**

Dans une démarche de transparence vis-à-vis des citoyens et des élus, **la Fédération et ses membres communiqueront l'état d'avancement mensuel des sites couverts en internet mobile**, en particulier dans les territoires de montagne. Ainsi, ce seront **900 nouvelles communes montagnardes du programme Zones Blanches qui bénéficieront de ces services d'ici juillet 2017**, une fois les infrastructures mises à disposition par les collectivités. **Un rythme qui n'a cessé de s'accélérer ces derniers mois et qui démontre la volonté des opérateurs de faire de la couverture mobile une priorité.**

Depuis 2003, les opérateurs sont engagés activement, avec l'Etat et les collectivités locales, à la résorption des zones blanches de la téléphonie mobile. Dans le respect des engagements renforcés pris et portés à la loi du 4 août 2015 relative à la croissance, à l'activité et à l'égalité des chances économiques, ils auront ainsi déployé de manière mutualisée, **d'ici mi-2017, l'internet mobile dans plus de 3600 communes.**

Les opérateurs sont soumis par ailleurs à des obligations spécifiques en zone de déploiement prioritaire (zones les moins denses de notre territoire), obligations qu'ils devancent globalement. De plus, **ils se sont pleinement engagés dans le programme dit du « Guichet »** qui permettra, au-delà des centres-bourgs, de répondre à l'absence de couverture par la création de 1300 sites.

Les opérateurs appellent dans le même temps **à une simplification administrative et fiscale des déploiements et ont formulé des propositions très concrètes** à cet effet, notamment législatives dans le cadre de l'examen de plusieurs lois et projets de loi en cours de lecture.

L'aménagement numérique du territoire en matière de téléphonie mobile représente pour les opérateurs de communications électroniques un engagement fort de **2,3 milliards d'euros d'investissements annuel.**

Contact presse : Stéphanie Brun - sbrun@fftelecoms.org - 06 47 47 15 76